

Mairie de Pageas 87230

Compte rendu du Conseil Municipal du 24 juin 2015

Présents : MM. Philippe DUBEAU, Bernadette LACOTE, Patrick VILLENEUVE, Jean-Claude BRET, Isabelle BARJON, David AUTIER, Laure ROBIN, Solange PARRY, Christian CHIROL, Roland GARNICHE.

Sébastien PASSELERGUE arrivé à 21h15

Absents : MM. Albert KUNZLI et Angeline TROCARS

Représenté : Emmanuel AUDONNET donne procuration à Bernadette LACOTE
Ludovic NOUHAILLAGUET donne procuration à Philippe DUBEAU
Sébastien PASSELERGUE donne procuration à Christian CHIROL

Secrétaire de séance : Mme Bernadette LACOTE

Début de la séance : 20h30

1. Approbation du compte rendu précédent

A la demande de Mr Roland GARNICHE, dans les questions diverses a été rajouté son intervention concernant l'Antrepot pour que la mise à disposition du local reste gratuite.

Approbation à l'unanimité.

2. Convention de mise à disposition de locaux de l'immeuble situé 2 rue des Tilleuls à l'association l'ANTREPOT

Mr le maire remet à chaque élu une convention de mise à disposition des locaux et précise que la commission des finances s'est réunie proposer un loyer d'un montant mensuel de 120€.

Pour cette approbation, il est procédé à un vote à bulletin secret :

Nombre de votants : 13

Nombre de bulletins 0€ : 2

Nombre de bulletins 120€ : 11

La mise en place d'un montant de 120€ mensuel pour la mise à disposition du local situé 2 rue du Tilleuls à l'association l'Antrepot est adopté.

Mr le maire précise qu'il lui avait été proposé par Mr Maurice Robert de nous restituer l'ensemble des objets archéologique anciens qu'il possédait.

3. Nomination d'un coordonnateur communal en vue du recensement

La commune doit réaliser le recensement des habitants qui se fera du 21 janvier au 20 février 2016.

La commune doit désigner le coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques.

Le coordonnateur communal responsable en bureau de la collecte, sera nommé. Il faudra que le coordonnateur communal puisse se libérer régulièrement pendant la période de préparation de la collecte, être disponible tout au long de la collecte pour suivre les opérations, rencontrer régulièrement les agents recenseurs et le superviseur de l'INSEE afin de vérifier l'avancement hebdomadaire. Il sera formé sur une journée en octobre ou novembre.

Les services compétents de la commune auront par ailleurs à gérer la rémunération et la situation administrative des agents recenseurs.

A titre indicatif, la charge de travail d'un coordonnateur communal peut être estimée comme suit :

Pour une commune de moins de 1000 habitants, la préparation de l'enquête entre début novembre et le démarrage de la collecte nécessiterait 4 jours.

Pour la réalisation de l'enquête de recensement du 21 janvier au 20 février 2016 il lui faudrait 8 jours.

La commune aura à inscrire à son budget 2016 l'ensemble des dépenses spécifiques liées à l'enquête de recensement et en recettes, la dotation forfaitaire de recensement communiquée courant octobre.

Le conseil municipal à l'unanimité donne autorisation à Mr le maire de désigner Mr Denis AUCLAIR dans cette fonction.

Le conseil municipal va rechercher les agents recenseurs, qui seront de préférence de la commune.

Pour cela il faudra faire passer une annonce dans la presse et sur internet.

4. Versement aide aux familles pour séjours au centre de Meschers

Le conseil départemental a décidé, lors du vote du budget primitif 2015 de poursuivre son soutien aux familles dont les enfants partent en séjour de vacances au centre Adrien Roche de Meschers.

Cette aide est soumise à certaines conditions et notamment la participation financière de la commune de résidence de la famille.

Afin de ne pas pénaliser de nombreux foyers pour lesquels le coût des séjours est un obstacle parfois insurmontable, je vous propose de fixer un montant de participation communale de 50€ et d'en préciser les conditions individuelles d'attribution.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à la somme de 50€ l'aide à l'ensemble des familles.

5. Retrait de la commune de Les Cars du syndicat de musique

La commune de Les Cars par délibération du 20 juin 2014 a sollicité son retrait du syndicat de musique au motif que celle-ci ne bénéficie plus des services d'enseignement de la musique depuis 2006 fonctionnant en RPI avec la commune de Flavignac.

Le syndicat de musique par délibération en date du 30 septembre 2014, a accepté à l'unanimité le retrait de la commune de Les Cars.

Pour que son retrait soit effectif, chaque commune adhérente au syndicat doit prendre une délibération en faveur du retrait de la commune de Les Cars.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

6. Modification des horaires de l'éclairage public

Mr le maire expose au conseil l'évolution du coût de l'éclairage public. En 2014, la commune a dépensé 9685.15€ en électricité dont 4207.28€ pour l'éclairage public soit 45% des dépenses totales. En 2010, cela ne représentait que 30%.

Mr le maire rappelle que la décision de coupure de l'éclairage public doit se faire au travers d'un arrêté du Maire.

Il rappelle également que l'éclairage public n'est pas une obligation. En revanche, un dysfonctionnement dans l'entretien de l'éclairage public est attaquant.

Il explique qu'il faut réduire le temps d'éclairage notamment pour trois raisons :

- lutter contre la pollution lumineuse
- réduire notre consommation d'énergie
- utiliser les économies générées pour améliorer le parc existant

Simulation diminution de l'éclairage public :

Coût annuelle 2014 : 4207.28€

Nombre d'heures d'éclairage public annuel: 4320 heures / an

Coût par heure (selon estimation 2014) : $4207.28/4320 = 0.973\text{€/heure}$

$2160 \times 0.973 = 2101.68\text{€}$

Il explique que si la commune coupait l'éclairage de minuit à 6h (bourg et villages), nous n'aurions plus que 2160 heures par an et le coût reviendrait à 2101.68€ pour l'année soit une économie de 2105.60€.

Le conseil municipal déclare qu'une coupure de minuit à 6h serait judicieuse.

Mr Sébastien PASSELERGUE signale qu'il y a une ampoule à changer à Chenevières et Mr Christian CHIROL une au lotissement Bellevue.

7. Avenant convention transport scolaire

L'avenant à la convention du 9 août 2010 de partenariat relative aux services réguliers de transport scolaire signée le 10 novembre 2014 pour une l'année scolaire arrive à échéance.

Le conseil municipal doit proroger d'une année supplémentaire la convention mentionnée ci-dessus pour la période scolaire 2015-2016.

Un deuxième avenant à cette convention doit être signé entre le conseil général de la Haute-Vienne et la commune de Pageas et seul l'article 8 de cette convention sera modifié. Toutes les autres clauses de la convention initiale demeurent applicables.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour signer l'avenant à la convention transport scolaire.

8. Répartition du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) - année 2015

Monsieur le maire expose que le FPIC permet une péréquation horizontale, qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes isolées, pour la reverser à des intercommunalités et communes isolées moins favorisées.

Pour l'année 2015, l'ensemble intercommunale des Monts de Châlus est contributeur à hauteur de 31 322€ et bénéficie d'un reversement de 153 097€.

Monsieur le maire explique ensuite que la création de ce fonds est lié à la réforme fiscale de 2011, qui en supprimant la taxe professionnelle, a conduit à la création de dispositifs de compensation.

Il indique que cette évolution de la fiscalité locale a fragilisé les recettes des communautés de communes ayant opté pour la TPU, en les rendant fortement dépendantes de ces dispositifs de compensation, alors que dans le même temps le mécanisme de reversement aux communes de la fiscalité de la TPU s'est limitée à la compensation partielle des charges transférées.

Dans ces conditions, Monsieur le maire rappelle que, depuis 2012, la communauté de communes des Mons de Châlus contribue et bénéficie à hauteur de 100% du fonds afin :

- De préserver ses recettes
- D'assurer les charges transférées, compensées que partiellement par les communes, telles que le service mandataire, des cotisations diverses...
- De soutenir les communes dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires
- De permettre la réalisation de nouveaux projets sur le territoire
- De maintenir et développer de nouvelles compétences.

Pour cette année, avec une nouvelle progression du FPIC de 31%, et tandis que les recettes des communes sont également en régression, Monsieur le maire propose que la répartition du FPIC se fasse conformément aux tableaux ci-joints permettant ainsi aux communes de bénéficier d'un reversement du FPIC tout en préservant les recettes de la communauté de communes telles qu'inscrites à son BP 2015.

Le conseil accepte à l'unanimité la répartition du FPIC telle quelle a été exposée.

Questions diverses :

- Mr Roland GARNICHE nous communique que l'année 2014-2015 à l'école a été très satisfaisante.

Les enseignants et les parents d'élèves sont contents.

Il précise aussi que les aides de l'état (fonds de soutien au développement périscolaire) seront identiques pour la rentrée prochaine.

Quelques inquiétudes pour la rentrée, il faut recruter une personne pour pallier au remplacement de Jean-Baptiste GARDE. Sabrina DELAVIE continuera.

- Eglise du Bourg : d'importants travaux de nettoyage ont été réalisés par des bénévoles.

La porte va être changée avant la fête du Bien Manger. Il a été demandé un devis à l'entreprise BLANCHON.

Eglise de Chenevières : des travaux de toiture sont à réaliser ainsi que du nettoyage intérieur et extérieur.

- Local Populus Alba : un auvent a été enlevé par l'entreprises Eric DELAUTRETTE car il menaçait de tomber.

- GRVC La Grande Veyssière : les travaux sont terminés il ne reste plus que le balayage des graviers à faire d'ici quelques semaines. Nous demandons qu'ils soient récupérés par la commune.

- Abri-bus : Mr le maire demande à Isabelle BARJON de se procurer l'état de ramassage scolaire dans les villages pour la prochaine rentrée.

- Le logement situé 6 rue du clocher est reloué après quelques rénovations.

- la réparation de la borne camping car devra être faite.

- Parc naturel : intervention de Mr Roland GARNCHE qui ne cache pas ses inquiétudes quant au devenir du Mas Nadaud. Il faut s'en occuper rapidement.

Actuellement, il y a le pôle Châtaignier porté par l'UPCB ainsi que l'association POLTECK.

- Subventions : Mme Bernadette LACOTE s'est rendu à la réunion CTD pour les demandes de subventions :

Une subvention de 50% des dépenses HT nous est attribuée pour la porte de l'église et 30% pour les garages de l'école.

La séance est levée à 23h00.